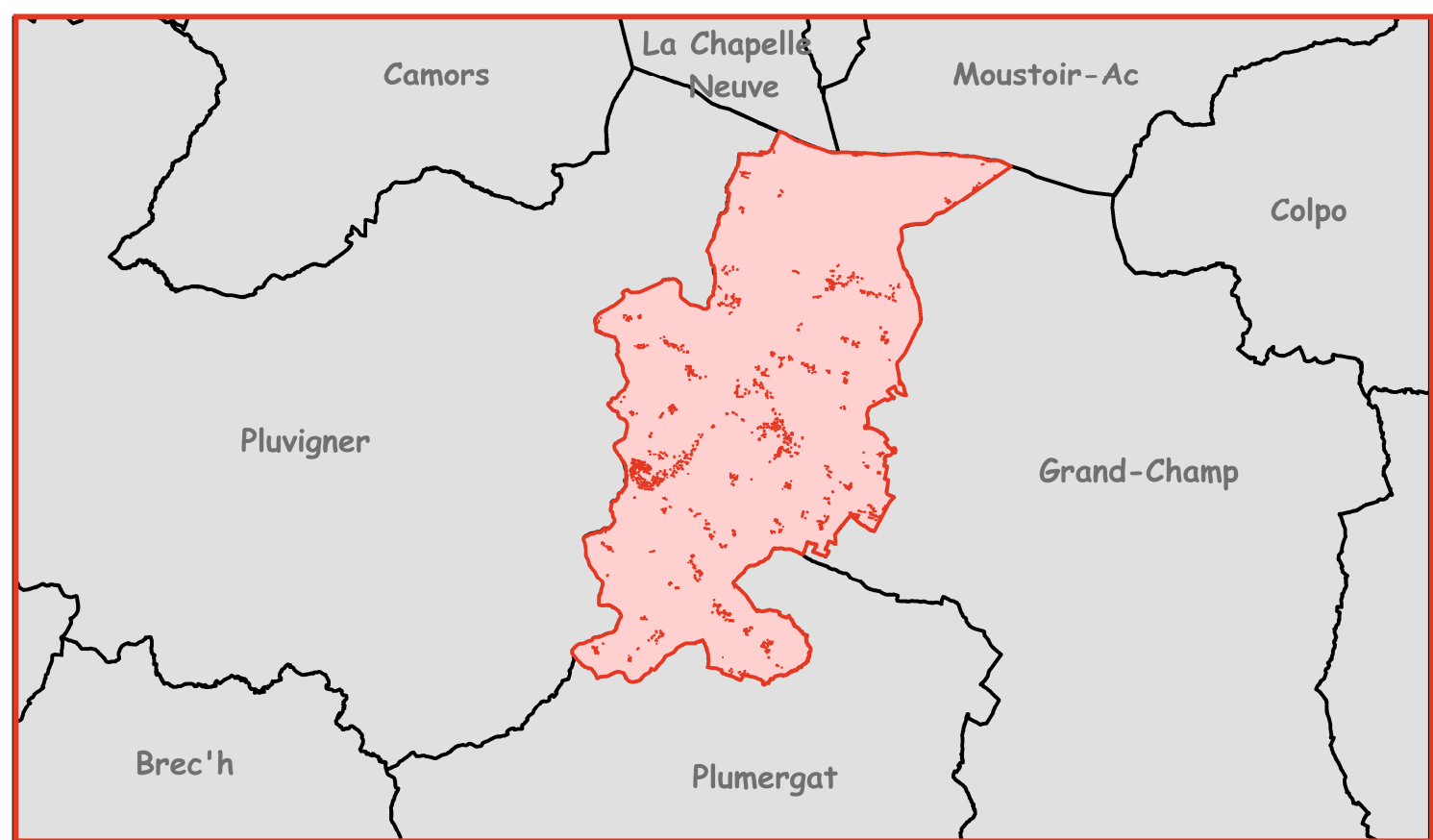


PLAN LOCAL D'URBANISME



5.1. Règlement graphique au 1 / 8 000e



URBACTION

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération
du CM du 22 09 2026

Secteurs de projet :

 Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation

 Secteur soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive
 Zone de saisine du Préfet de Région

Secteur de centralité et diversité commerciale

 Servitude de linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16

 Secteurs d'information sur les sols

 Emplacements réservés

Espaces et éléments contribuant aux continuités écologiques de la trame verte et bleue :

Sous-frame aquatique :

- Cours d'eau protégés

Zones humides protégées

Sous-trame forestière et bocagère

- Haies protégées au titre des éléments du paysage à préserver (L151-23)

 Boisements protégés au titre des éléments du paysage à préserver (L151-23)

Cadastre et fond de plan :

Bâti dur

Bâti léger

protection et évolution de l'espace rural :

 Éléments de petit patrimoine protégés au titre des éléments du paysage à préserver (L151-19)

★ Bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination (L151-11) après avis conforme :

- de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et des Forêts) en zone A
- de la CDNPN (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites) en zone N

Bâti patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du CU et dont l'évolution et l'aménagement des abords sont encadrés par l'OAP thématique "architecture Patrimoniale"

Marges de recul des principales voies de circulation

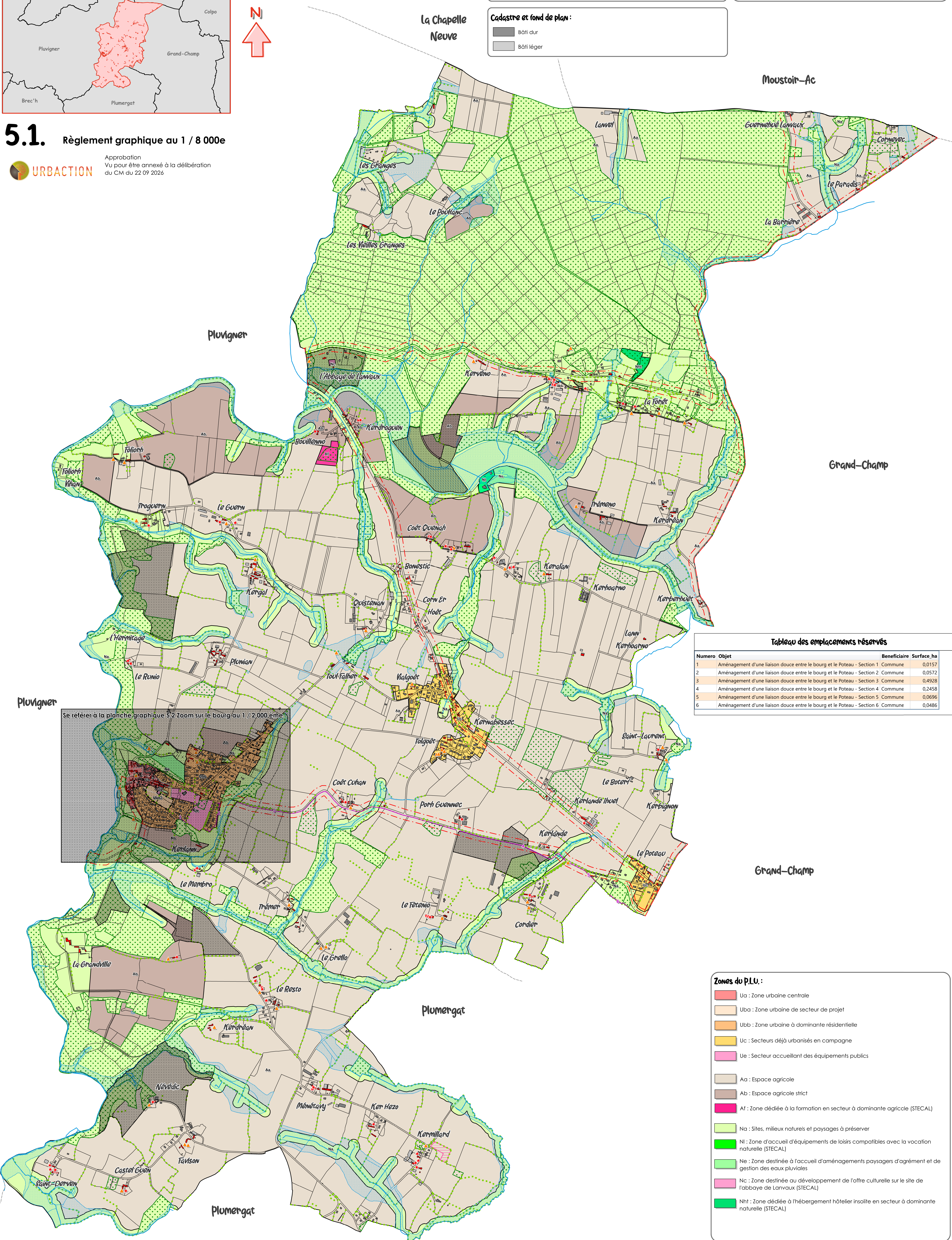


Tableau des emplacements réservés

Numero	Objet	Beneficiaire	Surface.ha
1	Aménagement d'une liaison douce entre le bourg et le Poteau - Section 1	Commune	0,0157
2	Aménagement d'une liaison douce entre le bourg et le Poteau - Section 2	Commune	0,0572
3	Aménagement d'une liaison douce entre le bourg et le Poteau - Section 3	Commune	0,4928
4	Aménagement d'une liaison douce entre le bourg et le Poteau - Section 4	Commune	0,2458
5	Aménagement d'une liaison douce entre le bourg et le Poteau - Section 5	Commune	0,0696
6	Aménagement d'une liaison douce entre le bourg et le Poteau - Section 6	Commune	0,0486

Zones du P.L.U. :

 Ua : Zone urbaine centrale

Uba : Zone urbaine de secteur de projet

Ubb : Zone urbaine à dominante résidentielle

Uc : Secteurs déjà urbanisés en campagne

Use a Content map to help you think about

de : secret de défense et de

 Aa : Espace agricole

Ab : Espace agricole strict

Af : Zone dédiée à la formation en secteur à dominante agricole (STECAL)

QUESTION

Na : Sites, milieux naturels et paysages à préserver

NI : Zone d'accueil d'équipements de loisirs compatibles avec la vocation naturelle (STECAL)

Ne : Zone destinée à l'accueil d'aménagements paysagers d'agrément et de station des automobiles.

■ Nc : Zone destinée au développement de l'offre culturelle sur le site de

Re : Zone destinée au développement de l'offre commerciale sur le site de l'abbaye de Lanvaux (STECAL)

 Nht : Zone dédiée à l'hébergement hôtelier insolite en secteur à dominante naturelle (STECAL)